épublique Française
Département Vendée
Commune de Saint Vincent sur Jard

PROCES-VERBAL

Séance du 13 mars 2025

L'an 2025 et le 13 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DALMASSO Olivier Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 mars 2025.

Présents : M. DALMASSO Olivier, Maire, Mmes : BAZIN Annie, BOUVILLE Sylvie, DELAHAYE Patricia, DESVIGNES Chantal, EVRA Corinne, GAUDET Lauryne, RAFFINEAU Aurélie, TEMPLE Murielle, MM : BLUTEAU Fabrice, FAY Nicolas, REVELEAU Dominique
Excusés ayant donné procuration : Mme MURAIL Marie à Mme DELAHAYE Patricia, M. ARCOURT Jérôme à M. BLUTEAU Fabrice
Absent : M. VRIGNAUD Rodolphe

A été nommé secrétaire : Mme TEMPLE Muriel
A été nommée secrétaire auxiliaire : Mme CIRE Nadège

SOMMAIRE

FINANCES - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES
FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION STE ANNE
FINANCES – RENOVATION DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
PERSONNEL - CREATION DE POSTES DE MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR – SAISON 2025
BATIMENTS – AGENCE DES SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE
VOIRIE - ACQUISITIONS DE PARCELLES - AMENAGEMENT CHEMIN DES CHABOSSELIERES

FINANCES - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

DEL2025016

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

	Taux 2024
Taxe d'habitation	17.87 %
Taxe foncier bâti	25.91 %
Foncier non bâti	24.13 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

M. REVELEAU Dominique prend la parole et indique que les taux de fiscalité pour l'année 2025 proposés sont les mêmes que l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE les taux pour l'année 2025 comme suit :
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **25.91 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **24.13 %**
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : **17.87 %**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION STE ANNE
DEL2025017

Vu l'avis favorable de la commission de finances en date du 20 février 2025,

M. le Maire informe le Conseil que la maison de retraite « Sainte-Anne » a déposé un permis de construire afin d'agrandir l'EHPAD. 20 nouveaux logements supplémentaires seront ouverts soit une augmentation de la capacité de l'établissement de 30%, des logements existants vont être agrandis et d'autres supprimés pour créer des liaisons couloirs avec les nouveaux bâtiments. Cet agrandissement comprend également un projet d'accueil télémédecine.
Les travaux ont débuté en 2019 mais ont été suspendus du fait de la crise sanitaire et suite à un défaut d'accord amiable au bornage.

Le retard ainsi pris dans la réalisation du chantier et l'inflation au cours de la période 2018-2024 ont nécessité l'actualisation des prix des marchés conclus avec les entreprises.

Cette situation amène l'association à contracter un emprunt bancaire complémentaire et à solliciter l'aide des caisses de retraite et des communes de Jard sur Mer et Saint-Vincent sur Jard.

La direction de la maison de retraite sollicite une aide financière auprès de la commune de 100 000 €. Le paiement de cette aide pourrait intervenir sur 10 ans afin de répartir la charge financière sur plusieurs exercices budgétaires.

Pour information, une subvention a déjà été accordé en 2020 pour ces travaux d'agrandissement, pour un montant de 150 000 €, versée à compter de 2021 sur 10 ans soit 15 000 € jusqu'en 2030. Le montant des travaux s'élevait à 5 163 000.00 € TTC

Coût estimatif du projet au 1er décembre 2024 : 7 367 404.00 €

Financement de l'opération au 01/12/2024

Emprunt PLS Crédit Agricole	2 915 000 €
Emprunt Complémentaire Crédit Agricole	955 000 €
Subvention Conseil Départemental et commune de Jard sur Mer	159 500 €
Subvention obtenue de la CNSA	657 923 €
Subvention Commune de Jard sur Mer	200 000 €

Subvention commune de Saint-Vincent sur Jard	150 000 €
Demande de subvention Commune de Jard sur Mer	200 000 €
Demande de subvention Commune de St Vincent sur Jard	100 000 €
Demande aide Caisse de retraite	300 000 €
Emprunt complémentaire	1 000 000 €
Autofinancement	729 981 €
Total financement opération	**7 367 404 €**

M. REVELEAU Dominique indique que l'Association Ste Anne a formulée une nouvelle demande de subvention pour réaliser les travaux de la Maison de retraite. Il rappelle que la commune a déjà contribué à ses travaux à hauteur de 150 000.00€ en 2019. Aujourd'hui, les travaux ont pris du retard suite à plusieurs raisons, et de ce fait, ils ont un dépassement de budget significatif.
La subvention de 100 000 € demandée sera échelonnée sur 10 ans.
Mme DESVIGNES Chantal est d'accord pour soutenir la maison de retraite de Jard sur mer mais souhaite savoir si une demande a été réalisé auprès de la commune de Jard sur Mer.
M. REVELEAU répond que cela a été fait et l'association leur a demandé 200 000 €.
Mme DESVIGNES Chantal s'interroge sur les demandes répétitives de la Maison Ste Anne et espère qu'il n'y aura pas de nouvelle demande dans 5 ans.
M. REVELEAU indique que si c'est le cas, le conseil municipal se positionnera à ce moment-là. Il dit également que la structure est pour nos anciens et ceux aux alentours mais il s'agit de solidarité. Il souligne également que l'association a été cherché un emprunt supplémentaire.
Mme RAFFINEAU Aurélie demande si le Département a été sollicité. M. REVELEAU liste les demandes aux organismes qui ont été demandés. Mme. RAFFINEAU dit que les partenaires institutionnels se désengagent de plus en plus.
Mme DELAHAYE Patricia indique que ce sujet avait été évoqué en commission finances et qu'il n'y avait de pas de priorisation des dossiers entre Jard et St Vincent. En effet, les dossiers sont traités par ordre d'urgence. De plus, l'association demande à la collectivité une subvention moins élevée que celle de Jard et que la commission avait validé cette demande. Enfin, elle termine en indiquant que 10 000 €, c'est un feu d'artifice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le versement d'une participation de 100 000 € sur 10 ans (soit 10 000 euros par an à partir de l'exercice budgétaire 2025) à la Maison de retraite Sainte-Anne pour financer l'agrandissement.

FINANCES – RENOVATION DE L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

DEL2025018

Annule et remplace la délibération n°DEL2025004 du 16/01/2025

Les travaux de rénovation de l'église devraient débuter en 2025. Cette opération consistera pour mémoire à la rénovation totale de l'église.
Cette opération, est estimée, honoraires inclus, à 2 594 120.63 € HT soit 3 112 944.75 € TTC ; elle est susceptible de bénéficier des aides financières suivantes :

➢ Subvention d'Etat (dotation des équipements des territoires ruraux (DETR ou Dotation de soutien à l'investissement local DSIL).
➢ Département
➢ Subvention de la Région

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Travaux	2 405 081.24 €	**DSIL (30%)**	778 236.19 €
Maitrise d'œuvre	189 039.39 €	**Département (25%)**	648 530.16 €
		Région (20%)	518 824.13 €
		Autofinancement	648 530.15 €
TOTAL	**2 594 120.63 €**	**TOTAL**	**2 594 120.63 €**

Pour information, le conseil municipal sera invité à délibérer ultérieurement sur les autres demandes de subvention (Région, Département par exemple).

M. REVELEAU Dominique présente la délibération et indique que par cette délibération la commune réajuste le plan de financement des travaux de l'église.
M. Le Maire prend la parole et explique que depuis le passage de la première délibération, il a rencontré le Département pour connaitre les différents financements que la commune pourrait aller chercher. Et surtout, une rencontre avec le Sous-Préfet a été réalisé à Vendée Grand Littoral pour toutes les communes ayant déposés des demandes de subventions étatiques. Au cours de cette réunion, les services de la Préfecture ont demandé de modifier le plan de financement, c'est pourquoi ce sujet est inscrit à l'ordre du jour.
M. BLUTEAU Fabrice dit que l'autofinancement peut donc varier.
M. le Maire répond qu'effectivement. Si l'Etat accorde seulement 15%, l'autofinancement va forcément évoluer. Maintenant, M. le Maire indique qu'il a un rendez-vous avec la fondation du Patrimoine pour mettre en place une souscription en avril. Cette souscription peut venir en déduction de la partie autofinancement. Dans l'absolu, une souscription qui fonctionnerait extrêmement bien, en plus des demandes de subventions sollicitées, rendrait l'opération peut être neutre pour la collectivité mais cela est peu probable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE le plan de financement tel que présenté
AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 30 %, pour la rénovation de l'Eglise**.**
PRECISE que la DSIL sera imputé au compte 132 « Subvention d'équipement non transférables »
AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision

PERSONNEL - CREATION DE POSTES DE MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR – SAISON 2025
DEL2025019

Vu la saison 2025 et l'ouverture du poste de secours,
Vu les échanges avec l'association Vendée Sauvetage Côtier,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer quatre postes de Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour le bon fonctionnement du Poste de secours du Goulet, à savoir :
- 1 opérateur principal des activités physiques et sportives,
- 3 opérateurs des activités physiques et sportives,

Ces postes pourront être nommés entre le 1er mai et le 31 août 2025 et qu'ils seront recrutés sur des indices différents, en fonction de leurs diplômes et de leurs responsabilités.

M. le Maire présente la délibération. Il est proposé comme l'année dernière, de créer quatre postes au poste de secours. Il est précisé que ces postes sont ouverts à compter du 1er mai au 31 août mais c'est une potentialité. Les élus envisagent très sérieusement d'ouvrir le poste de secours sur les trois grands week-ends du mois de mai et du 28 juin au 31 août.

Les élus sont satisfaits de la prestation de l'association Vendée Sauvetage Côtier de l'année dernière et de ce fait, cette année, ils font de nouveau appel à cette association.
Mme TEMPLE Muriel demande si le logement proposé est toujours le même. M. le Maire répond que oui et que ce logement a été rénové par un agent des services municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

CREE 4 postes de Maîtres-nageurs sauveteurs pour la saison 2025 comme présenté ci-dessus.
INSCRIT au budget de la commune les crédits correspondants.

BATIMENTS – AGENCE DES SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

DEL2025020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1 et L. 2122-21 ;
Vu la délibération n°DEL2012128 en date du 20 novembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à Vendée Expansion – SPL (anciennement Agence de services aux collectivités locales de Vendée).
Vu le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Pour rappel, la commune envisage une rénovation de l'école pour améliorer les conditions d'accueil des jeunes vincentais. L'étude est donc ciblée sur l'ensemble du groupe scolaire y compris le restaurant scolaire.

M. le Maire laisse la parole à M. FAY Nicolas, qui présente la délibération. Il rappelle que la commune souhaite rénover l'école et le restaurant scolaire. Une étude est en cours et afin de poursuivre sur ce dossier, la commune doit délibérer sur la convention à maitrise d'ouvrage avec Vendée Expansion et cette assistance représente un budget de 91 616.00 € HT.
M. le Maire complète en indiquant que Vendée Expansion a déjà accompagné la commune sur des projets comme sur la rénovation et l'extension de la mairie. Le budget pour cette assistance est un budget non négligeable voir conséquent mais c'est plus sécurisant.
Mme BOUVILLE Sylvie demande combien de temps vont durer les travaux. M. le Maire indique que les travaux devraient durer 2 ans et devraient être réalisés pour la rentrée 2029.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DONNE un avis favorable concernant le lancement du projet de rénovation du groupe scolaire et restaurant scolaire, pour un budget prévisionnel de 3 287 000 € HT (valeur octobre 2024)
APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec VENDÉE EXPANSION – SPL pour un montant de :

- 0.80 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 22 904,00 € HT, pour la mission relative au choix du maître d'œuvre
- 0.90 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 25 767,00 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre
- 1.50 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 42 945,00 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux (et délai de garantie de parfait achèvement)

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'imputation budgétaire « 21312 : Bâtiments scolaires »
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

VOIRIE - ACQUISITIONS DE PARCELLES - AMENAGEMENT CHEMIN DES CHABOSSELIERES

DEL2025021

Pour rappel, en date du 16/05/2024, le conseil municipal a délibéré sur l'acquisition d'une bande de terrain d'un mètre de large au Chemin des Chabosselières. Plusieurs propriétaires étaient concernés, malheureusement, un d'eux n'a pas été identifié. Il s'agit de M. LE BEC Hervé.

LOT 4 : M. LE BEC Hervé (en indivision avec la société SIPO PHILAM)

Parcelles cédées	
n° parcelles	**superficie en m²**
ZK 76, 75	7 m²

M. le Maire explique que lorsque le Notaire a commencé à rédiger les actes de vente, il s'est aperçu qu'un propriétaire avait été omis car en indivision avec un autre propriétaire et malheureusement, celui-ci ne figurait pas au cadastre. C'est pour cela que la commune délibère une nouvelle fois sur ce sujet. Les travaux pour le moment ne sont pas reportés et devraient être réalisés d'ici cet été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE les acquisitions ci-dessus au prix de 50€ le m²
DIT que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Questions et ou informations diverses :

Autres décisions du Maire : dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal

- Le 04/02/2025 : Prestation suite rétrocession de la voirie et de l'éclairage public du lotissement « Les Villas de la Citadelle » « SYDEV » : 1 487.00 €
- Le 06/02/2025 : Entretien sur tondeuse autoportée « HYDRO AGRI » : 491.44 € TTC
- Le 0702/2025 : Fournitures administratives auprès d'un atelier protégé « CERAME » : 400.70 € TTC
- Le 07/02/2025 : Rodins de bois pour réparation de barrière « DISPANO » : 377.04 € TTC
- Le 07/02/2025 : Platine alu pour clôture à la salle des fêtes « ECHO VERT » : 278.40 € TTC
- Le 10/02/2025 : 8 séances de surf pour élèves à l'école le Marronnier « LONGEVILLE SURF CLUB » : 2 160.00 € TTC
- Le 10/02/2025 : Cocktail apéritif pour inauguration de la Mairie « LA SUPERETTE DES GOURMETS » : 1 257.41 € TTC
- Le 11/02/2025 : 2 oriflammes avec pied pour le bain des zinzins « France BANDEROLES » : 275.47 € TTC
- Le 18/02/2025 : Signalisation horizontale et verticale MAISON ATOUT SIGNAL » : 11 176.80 € TTC
- Le 24/02/2025 : Passage de câble dans le bureau de la comptabilité « LUMELEC » : 229.68 € TTC
- Le 26/02/2025 : Animations pour le marché de noël du 28 au 30 novembre 2025 « COMPAGNIE KAHOS » : 6 068.55 € TTC
- Le 26/02/2025 : Licence Microsoft pour nouveau poste informatique + une souris d'ordinateur « BECHTLE » : 279.62 € TTC
- Le 27/02/2025 : Portique pour Clos Thorel « SELF SIGNAL » : 1 152.42 € TTC
- Le 27/02/2025 : Remplacement d'une barre de seuil et percement d'une menuiserie pour grille de ventilation « MENUISERIE GENDREAU » : 575.56 € TTC
- Le 27/02/2025 : Panneaux de signalisation divers « SELF SIGNAL » : 992.59 € TTC
- Le 03/03/2025 : Transports pour des sorties scolaires le 10 et 13 mars « BRISSEAU » : 400.00 € TTC
- Le 03/03/2025 : Transports pour des sorties scolaires le 10 et 13 mars « SOVETOURS » : 180.00 € TTC
- Le 04/03/2025 : Réparation sur véhicule des services techniques « Garage LE CLEMENCEAU » : 713.15 € TTC
- Le 04/03/2025 : Impression de 2 600 exemplaires de la Gazette « MG IMPRIMERIE » : 514.80 € TTC
- Le 06/03/2025 : Géodétection des réseaux dans le cadre des futurs travaux à l'école et au restaurant scolaire « CDC CONSEILS » : 1 908.00 € TTC

M. le Maire souhaite faire un point sur le recul du trait de côte car cette semaine, il a eu deux rencontres importantes. La première avec les monuments nationaux accompagné de l'administratrice de la maison de Clemenceau. Cette rencontre fait suite au courrier que M. le Maire a envoyé, dans

lequel il les informait officiellement des résultats de l'étude conduite par le CEREMA et l'OR2C. Cette rencontre a permis de faire un point sur la situation. M. Le Maire rappelle que c'est en fonction des différents enjeux que l'on se positionne sur une stratégie ou sur une autre. Il rappelle également qu'en termes d'habitation, l'Etat considère et c'est légitime, qu'à Saint-Vincent sur Jard, aujourd'hui, il n'y a pas un enjeu suffisant pour faire une défense ferme de l'intégralité du territoire mais qu'il y a un autre type d'enjeu qui peut intervenir et typiquement pour Saint-Vincent-sur-Jard, il y a un patrimoine, un monument historique. Il dit également que parmi ces défenses, il y a soit de la défense ferme mais il peut être aussi envisager une déconstruction reconstruction de la Maison. Cette réunion a permis à M. le Maire de crever un petit peu l'abcès sur ce point-là et il a posé clairement la question et la réponse a été très simple. Leur mission confiée par l'état, c'est la préservation et la défense du patrimoine donc la position du ministère de la Culture est la défense. M. le Maire en est plutôt ravi. Ils ont leurs entrées bien évidemment au sein de leur ministère et ils ont également leurs entrées au niveau de l'Élysée. La commune ne va pas prendre pour argent comptant cette réponse mais au moins elle a une position des monuments nationaux qui est de défendre cette maison qui est classée. En termes de classement, M. le Maire tient à le communiquer, elle est classée au plus haut niveau de classement possible national. L'architecte que M. le Maire a rencontré venant de Paris, a la charge de tout l'ouest de la région parisienne jusqu'aux côtes de l'Ouest. Il s'occupe donc du Mont-Saint-Michel et le parallèle c'est que la maison de Clemenceau est au même niveau de classement que le Mont-Saint-Michel. Il a été précisé à M. le Maire que dans ce cadre-là, il est potentiellement possible de mobiliser bien évidemment des financements nationaux. L'objet de cette réunion c'était vraiment de se rencontrer et qu'ils interviennent collectivement aux différents échelons.

Le lendemain, M. le maire était en réunion sur le programme d'action et de prévention des inondations ce qu'on appelle par son acronyme le PAPI et sur la stratégie locale de gestion du trait de côte. Cette réunion a été étonnante parce que M. le Maire disait qu'ils avançaient collégialement tous ensemble vers un projet partenariat de l'aménagement et que finalement Talmont Saint Hilaire n'y va pas, que Jard sur Mer n'y va pas et que Longeville sur Mer semble vouloir freiner ce programme. M. le Maire indique qu'il va donc organiser rapidement une réunion avec Longeville puisque c'est une problématique que l'on partage, afin de connaitre leur vision. M. le Maire fait référence à la situation au Goulet puisqu'en effet une partie de Saint-Vincent-Sur-Jard est protégée des assauts de la mer par le territoire longevillais.

L'Etat qui était présent à cette réunion maintient que le PPA est un très bel outil, qui permet justement d'avoir tous les interlocuteurs autour d'un même projet. L'Etat partage vraiment cette vision que les élus ont, à savoir qu'il faut être en tête de gondoles, il faut être la locomotive et ne pas attendre d'être dans le marasme et le pot commun et il faut lancer cette étude. L'étude elle peut avoir plusieurs axes, l'axe qui vient naturellement en tête c'est un axe hydrologique et l'Etat a communiqué une estimation financière d'une étude et cela coute un peu plus de 100 000.00€. Après, il y a d'autres axes qui sont très intéressant à rajouter. C'est un axe social et sociétal, quel est le territoire qui va être impacté, combien de résidences. La typologie de ces résidences, est-ce que ce sont des résidences principales, des résidences secondaires. La typologie des propriétaires de ces biens, est-ce que ce sont des personnes qui ont 80 ans ou des jeunes qui vivent à l'année. Et il y a un autre axe qui est basé sur la communication. Une communication à l'adresse des élus, organisation de réunions publiques. L'Etat et M. le Maire le dit, partage pleinement ce point de vue sur la situation au Goulet. Il ne faut pas séparer ces trois axes et si ces axes sont étudiés, le budget pourrait s'élever à environ 300 000,00 €. L'Etat, aujourd'hui, subventionne la moitié. M. le Maire veut s'entretenir avec Longeville sur Mer car si les élus souhaitent avoir une vision globale de la situation, il faut vraiment partager et échanger avec Longeville. Après, s'il y a refus de Longeville et c'est leur droit le plus strict tout comme Jard sur Mer ou Talmont, la commune peut et c'était l'objet d'une discussion que M. le Maire a eue avec Mme RAFFINEAU Aurélie cet après-midi, y aller seule en réduisant le périmètre de l'étude. La commune ne pourra pas prendre le territoire de Longeville car elle n'a aucune compétence là-dessus. M. le Maire trouve que c'est un petit peu embêtant. L'étude du CEREMA avec les cartes dont dispose la commune et qui ont été présentées au cours de la réunion publique, est insuffisante par rapport à notre problématique locale. La commune sait qu'à termes un estuaire sera présent sur le territoire et ces éléments sont déjà présents. M. le Maire pense qu'il vaut mieux que la commune y aille avec Longeville mais même sans eux, la commune peut faire de la modélisation et commencer à travailler et à informer la population sur le risque encouru. La dune de Longeville s'érode et c'est par là que la mer rentrera et les élus n'ont pas de certitude si elle tiendra et combien de temps. Avec cette modélisation, les élus pourront rendre compte à l'Etat, au Département ainsi qu'à tous les acteurs territoriaux de la situation. Ce n'est pas la dynamique numéro une que les élus souhaitent car ils veulent une vision globale.

M. le Maire rappelle qu'il fait régulièrement référence à un travail réalisé par le GIEC et sur un

scénario pessimiste à horizon 2100 d'une réhausse du niveau de la mer à +1m. Le ministère de la transition écologique travaille sur un scénario à +4 degrés et de ce fait les services de l'Etat sont dans une situation où ils envisagent un rehaussement du niveau de la mer entre +80 cm et +120 cm. Plus le temps passe plus l'hypothèse de hausse du niveau de la mer est important. Tout ça pour dire que les élus ne se trompent pas en étant volontaires et en voulant anticiper cette situation, parce qu'elle s'imposera à nous. Alors certains disent qu'on a encore le temps mais on n'a que trop attendu. C'est la conviction de M. le Maire et plus les scientifiques s'intéressent à cette problématique et plus les hypothèses augmentent. M. le Maire indique c'est de la responsabilité et même un devoir des élus de préparer ça et en toute transparence. La prochaine étape c'est donc une réunion avec Longeville afin de voir s'ils souhaitent comme cela semblait être le cas car ils l'ont voté en délibération, continer d'avancer vers une étude sur la probable estuarisation ou s'ils disent qu'ils n'y vont pas aujourd'hui. Après ce sera aux élus vincentais de se positionner.
Mme DESVIGNES Chantal est tout à fait d'accord avec le fait que la commune ne soit pas un an près mais elle trouve que prendre un engagement aujourd'hui c'est aussi très symbolique. Cela veut dire que les élus ont pleinement conscience de cette problématique. Elle indique qu'il serait intéressant de savoir pourquoi Talmont, Jard et Longeville changent de position. De plus, l'Etat est dans une démarche de prévention et il ne faut pas oublier qu'il y a eu Xynthia.
M. le Maire souhaite reformuler ces propos car il ne veut pas qu'il soit mal compris ou que peut être qu'il s'est mal exprimé concernant le recul de Talmont-Saint-Hilaire et de Jard-sur-Mer. Ils ont leur stratégie maintenant, nous devions y aller au départ tous ensemble. Maintenant, ils ont le droit d'utiliser d'autres outils. La commune va plutôt sur le PPA parce qu'il y a un intérêt territorial et que cela permet d'avoir tous les acteurs autour d'un même projet. Il est possible pour la commune de faire appel à un cabinet de consultant qui pourrait faire une étude mais il n'y aura pas forcément tous les acteurs.
M. le Maire dit que Mme DESVIGNES faisait état également d'un aspect économique. Un élément que M. le maire a oublié de communiquer et que certains ont peut-être suivi dans la presse, c'est la venue, la semaine dernière de la ministre Agnés PANNIER-RUNACHER, qui était présente sur le littoral vendéen. Elle venait voir justement cette situation du recul du trait de côte. Ce qu'elle dit et elle a raison, c'est qu'un euro investi dans cette stratégie locale de gestion c'est 8€ d'économiser en termes d'indemnisation. M. le Maire dit que Mme DESVIGNES faisait le parallèle avec Xynthia et la Faute-sur-mer où ils ont rasé 600 maisons, ça a été un traumatisme national. Il y a eu un coup fait par l'Etat en disant il faut répondre à cette situation d'urgence. Aujourd'hui, 20% du littoral français est concerné par le recul du trait de côte, à terme c'est 450 000 maisons, c'est 85 milliards d'euros. C'est donc impossible pour l'Etat de rester à attendre et de reproduire ce qui s'est passé à la faute sur mer. C'est la position de la commune de se dire on anticipe avant de se retrouver dans des situations catastrophiques et au-delà de simplement l'aspect financier c'est de se dire que ce sont des projets de vie, des gens ont fait construire des maisons ou ont acheté avec un projet de vie et il faut donc prendre ça en considération, c'est de la responsabilité des élus.

Le nouveau site internet est en ligne. Pour le trouver, il faut bien taper l'adresse suivante : www.saintvincentsurjard.fr car sinon c'est toujours l'ancien site de la mairie qui apparaitra. La redirection automatique du site devrait se faire à la fin du mois. M. le Maire espère qu'il satisfera l'intégralité des usagers. Pour le moment, il y a des bons retours mais il reste encore quelques pages qui sont en construction mais ils voulu tout de même le mettre en ligne.
Toujours sur les outils un petit peu modernes, numériques, M. le Maire rappelle que les élus ont voté l'acquisition d'une borne tactile qui est installée dans le SAS et elle est maintenant opérationnelle. Là encore il y a certaines pages qui doivent être implémentées mais c'est en cours.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération du 10 octobre 2024, le renfort au service technique est arrivé depuis lundi. Il s'agit Monsieur Guibert Jérôme. Autre sujet concernant les services municipaux, malheureusement le service de police municipale est fermé car la policière municipale attend un heureux événement mais pour rappel le conseil municipal a délibéré pour la création, comme l'année dernière, d'un poste d'ASVP. Le poste est donc ouvert à compter du premier avril et les entretiens se dérouleront la semaine prochaine et donc si tout va bien, au premier avril le poste de police municipale avec un ASVP pourra rouvrir.

Le prochain conseil municipal se tiendra jeudi 10 avril même si c'est pendant les vacances, M. le Maire indique qu'ils n'ont pas le choix car ça va être un conseil municipal important lié au vote du budget. Ce vote doit intervenir avant le 15 avril. Sur ce sujet, une première commission finances a eu lieu et une deuxième est programmée jeudi prochain. Comme il avait été dit lors de la première

commission finances, M. le Maire remercie déjà tous ceux qui ont répondu aux mails envoyés par M. REVELEAU Dominique invitant les élus à apporter des commentaires par rapport aux différents documents qu'il avait transmis en toute transparence. Il faut continuer et comme il a été dit pendant la commission, les élus ne vont pas attendre d'avoir que des commissions pour se réunir et pour parler de ça, ce sont des moments importants et il est possible d'échanger et d'apporter ces contributions sur des choix ou des priorités. Il y a un beau budget mais il y a également beaucoup de gros projets à sortir et il y a des arbitrages à conduire. C'est le travail actuel donc M. le Maire rappelle aux élus qu'il ne faut pas hésiter à commenter. Ce budget est créé ensemble et c'est la matérialisation financière d'une politique donc c'est un moment très important.

M. le Maire procède au tour de table laisse la parole aux adjoints en commençant par Mme EVRA Corinne.

Mme EVRA Corinne attend tout le monde le dimanche 16 mars pour un thé dansant qui est organisé par les Amis de l'R Pur avec la collaboration de la Mairie.
Ensuite, le 17 mai aura lieu la fête des Vincentais. A partir de 14h00, le CMJ sera présent pour faire des animations car il souhaite développer l'intergénérationnel donc si vous pouviez être nombreux pour les aider dans la mise en place d'animation et y participer ça serait formidable.
Enfin, la Gazette a été édité et la distribution aura lieu la semaine prochaine.

Mme RAFFINEAU Aurélie espère pouvoir revenir vers les élus dès qu'elle aura un peu plus d'éléments tangibles sur l'avancée du PLUi. Ça avance mais c'est vrai que c'est beaucoup de travaux qui ne sont pas très visibles encore et qui ne sont facilement communicable. Il y a des réflexions toujours en cours sur les zonages, les dénominations des zonages, les prises en compte environnementale et les ajustements de règlement. Ils vont essayer de voir ce qui peut être compilé et communiqué pour que ça ne donne pas l'impression qu'il ne se passe rien, ce n'est pas le cas.

M. REVELEAU Dominique indique qu'un travail en commission avait été effectué sur la webcam et ils avaient pris la décision de la renouveler. Une première réunion avec le prestataire a été réalisé et un autre rendez-vous est prévu prochainement. D'ici le mois d'avril et au plus tard au mois de mai, il devrait y avoir une webcam en 4K en remplacement de celle existante à l'Esplanade Clemenceau. L'objectif est d'avoir une nouvelle webcam en direct et une évolution du réseau internet doit être réalisé.
Sur les autres événements à venir en termes d'aménagement et l'évolution sur le territoire, il y a le Pumptrack. Il restait une étape à finaliser, et il s'agit de l'aménagement des espaces verts. Une entreprise Vincentaise va réaliser l'aménagement des espaces verts et la mise en place de trois bancs.

Mme EVRA Corinne reprend la parole et indique que le samedi 22 mars aura lieu la matinée d'échanges. C'est toujours un moment très agréable et cela permet d'échanger sur les projets, de prendre également connaissance de certaines demandes ou remarques des administrés. C'est un moment très enrichissant.

Mme DELAHAYE Patricia souhaite savoir à quoi correspond le devis de l'entreprise « Atout Signal », pour 11 000.00 €.
M. le Maire explique qu'il s'agit d'aménagement pour les personnes non-voyantes ou mal-voyantes. Ce sont principalement des aménagements sur les grands axes. M. FAY Nicolas dit qu'il s'agit de la pose de potelets et de bandes podotactiles par exemple.
M. BLUTEAU Fabrice indique que les travaux visibles du clocheton devraient démarrer à partir du 22 avril pour une réception du chantier comme c'était prévu fin mai afin que l'équipe technique dispose d'une quinzaine de jours pour réaliser les peintures intérieures.

M. le Maire clos la séance à 20h22.

Délibération	Libellé	Accusé de réception Préfecture
DEL-2025-016	Finances - Vote des taux des trois taxes directes locales	14/03/2025
DEL-2025-017	Finances – Subvention exceptionnelle à l'association Ste Anne	

DEL-2025-018	Finances – Rénovation de l'église – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local	14/03/2025 14/03/2025
DEL-2025-019	Personnel - Création de postes de maître-nageur sauveteur – Saison 2025	14/03/2025
DEL-2025-020	Bâtiments – Agence des services aux Collectivités locales de Vendée - Convention d'assistance à maitrise d'ouvrage relative à la rénovation du groupe scolaire et du restaurant scolaire	14/03/2025
DEL-2025-021	Voirie - Acquisitions de parcelles - Aménagement chemin des Chabosselieres	14/03/2025

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

A Saint Vincent sur Jard, le 14 mars 2025,

Le Maire DALMASSO Olivier	**Le secrétaire de séance** TEMPLÉ Muriel
ARCOURT Jérôme **A donné procuration à M. BLUTEAU Fabrice**	DELAHAYE Patricia
BLUTEAU Fabrice	GAUDET Lauryne
DEVIGNES Chantal	FAY Nicolas
BAZIN Annie	MURAIL Marie **A donné procuration à Mme DELAHAYE Patricia**
BOUVILLE Sylvie	RAFFINEAU Aurélie
REVELEAU Dominique	EVRA Corinne
VRIGNAUD Rodolphe **Absent**	